



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cybermois 2023 : face à l'enjeu Cyber, mobilisons-nous pour être #CyberResponsable !

Paris le 8 Juin 2023 – Alors que la préparation du Cybermois bat son plein, le Collectif Cybermois, mobilisé pour cette onzième édition, présente les temps forts et appelle à l'implication de toutes et tous face à l'enjeu sociétal que constitue la cybersécurité.

Le Cybermois 2023 piloté par Cybermalveillance.gouv.fr

Créé en 2012, le Mois européen de la cybersécurité est une initiative conçue par l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) pour promouvoir le sujet de la cybersécurité à travers les pays de l'Union, permettre de mieux comprendre les menaces et ainsi de mieux les appréhender, tout au long du mois d'octobre.

En France, le Mois européen de la cybersécurité a été décliné en « Cybermois ». Copiloté l'an dernier par l'ANSSI et Cybermalveillance.gouv.fr, l'organisation a été naturellement confiée au dispositif national de sensibilisation, prévention et d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance dont les publics sont les particuliers, les TPE/PME ainsi que les collectivités territoriales.

Le Cybermois 2023 : des publics plus exposés que jamais

Si le hameçonnage reste la mère de toutes les attaques, chaque année, de nouvelles menaces prennent de l'ampleur (fraude au faux conseiller bancaire, fraude au virement ou au faux RIB, virus voleurs de mots de passe ie. infostealer...), touchant de plus en plus de publics et augmentant le nombre de victimes. Par ailleurs, de nombreuses collectivités, associations, hôpitaux et entreprises de toute taille restent massivement frappés par des attaques de type rançongiciel. L'an dernier, près de 280 000 demandes d'assistance ont été enregistrées sur le site de Cybermalveillance.gouv.fr.

Force est de constater que les cybercriminels sont de plus en plus créatifs et leurs méthodes de plus en plus professionnalisées et sophistiquées. Les escrocs n'hésitent plus à s'appuyer sur l'actualité pour adapter ou hypercontextualiser leur approche (arnaques au CPF, vignettes Crit'air, déclaration d'impôts ...) afin d'obtenir de leurs victimes des fonds ou encore des données confidentielles en vue de commettre d'autres méfaits.

Cybermois 2023 : appel à mobilisation générale

Face à la multiplication des fraudes par ingénierie sociale, ces attaques au cours desquelles les cybercriminels manipulent les victimes et abusent de leur confiance pour leur soutirer de l'argent ou des informations personnelles, l'ENISA a souhaité faire de la fraude par ingénierie sociale le thème principal du Cybermois 2023.

« Depuis quelques mois, nous déplorons de plus en plus d'arnaques où les cybercriminels procèdent au piratage humain en décortiquant les comportements de leurs victimes et en abusant de leur méconnaissance des gestes essentiels à adopter. Pour éviter ce genre de manipulation et d'abus, nous souhaitons sensibiliser massivement tous les publics afin qu'un comportement avisé leur permette de ne pas tomber dans les pièges. Car nous sommes tous concernés par cet enjeu sociétal qu'est la cybersécurité. C'est pourquoi nous profitons de ce Cybermois 2023 pour lancer une mobilisation inédite sur les réseaux sociaux à travers le mot clé #CyberResponsable pour que chacun apprenne à ses proches les bons réflexes à adopter. En tant que citoyen, nous avons tous un rôle à jouer pour naviguer dans un numérique de confiance et j'invite chacun(e) à s'inscrire dès aujourd'hui sur notre site Cybermois.cybermalveillance.gouv.fr pour prendre part à cette action d'envergure qui contribue pleinement à notre démarche d'intérêt public », déclare Jérôme Notin, Directeur Général de Cybermalveillance.gouv.fr.

Les temps forts du Cybermoi/s 2023

Tout le long du mois d'octobre, différentes étapes viendront ponctuer le Cybermoi/s,

- **Le lundi 2 octobre, un événement de lancement** donnera le coup d'envoi de cette 11ème édition qui se tiendra au sein du lieu totem de la cybersécurité, le Campus Cyber. Ainsi, de 14h à 18h, différentes tables rondes mettront en avant les problématiques rencontrées par les particuliers et les professionnels pour mieux comprendre les menaces et savoir y faire face.
- **En parallèle, ce 2 octobre l'opération #CyberResponsable** sera lancée. Durant cette journée chacun pourra prendre part à l'action citoyenne sur les réseaux sociaux **#CyberResponsable**, en postant un conseil cyber de son choix. Les citoyens et les entreprises souhaitant prendre part à cette action peuvent dès aujourd'hui s'inscrire à l'adresse Cybermois.cybermalveillance.gouv.fr. Ils recevront alors le 2 octobre les conseils et visuels associés à partager sur les réseaux sociaux.
- D'autres actions impliquant le **Collectif Cybermoi/s**, symbolisant l'écosystème cyber composé d'entités souhaitant participer au Mois européen de la cybersécurité, jalonneront le mois d'octobre 2023. À titre d'exemple, Cybermalveillance.gouv.fr publiera différents contenus de sensibilisation, tels qu'une nouvelle édition du Cyber Quiz Famille ou encore de nouveaux Consomags en partenariat avec l'INC.

De nombreux acteurs institutionnels, privés et associatifs compléteront ce dispositif durant le Cybermoi/s dont l'ambition est véritablement de fédérer l'ensemble des acteurs de la société française afin de se mobiliser et être plus forts, face à la menace.

Enfin, toutes les initiatives du Cybermoi/s 2023 seront recensées au sein **d'un agenda** disponible courant septembre sur le site Cybermois.cybermalveillance.gouv.fr. Chaque entité peut d'ores et déjà enregistrer ses événements à l'adresse suivante Cybermois.cybermalveillance.gouv.fr.

Contact presse

Cybermalveillance.gouv.fr - presse@cybermalveillance.gouv.fr – 01 83 75 14 10 / 01 83 75 14 19

À propos de Cybermalveillance.gouv.fr

Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation aux risques numériques et d'observation de la menace sur le territoire français. Ses publics sont les particuliers, les entreprises (hors opérateurs régulés), les associations et les collectivités territoriales. Le dispositif est piloté par une instance de coordination, le Groupement d'intérêt public (GIP) ACYMA, composé de plus de 60 membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif, et qui contribuent à sa mission d'intérêt général. Cybermalveillance.gouv.fr référence sur sa plateforme des professionnels en sécurité numérique, répartis sur tout le territoire français, pour venir en aide aux victimes.

En 2022, Cybermalveillance.gouv.fr a assisté 280 000 victimes et accueilli 3,8 millions de visiteurs uniques sur sa plateforme www.cybermalveillance.gouv.fr.